

UNE ANALYSE DES VOYELLES HAUTES EN FRANÇAIS LAURENTIEN: LA PHONOLOGIE DU GOUVERNEMENT*

Philippe Gauthier
Université Western Ontario

1. Introduction

La découverte des composantes fondamentales des diverses langues humaines figure parmi les ultimes objectifs d'une théorie de la phonologie. Il s'agit donc d'une description des principaux constituants en jeu en ce qui concerne l'interaction des sons dans une langue quelconque. Se pencher sur ce problème admet déjà que les sons eux-mêmes sont des éléments composés, c'est-à-dire ne sont pas fondamentaux tels quels. Dans ce but, deux écoles de pensées en ressortent : d'un côté se trouve la théorie des traits phonologiques, dont SPE (Chomsky & Halle, 1968) fut une œuvre importante dans cette direction. Tout segment se composerait d'ensembles de traits, ces derniers pouvant être ajoutés ou effacés de l'ensemble tout en créant un nouveau segment. Un trait peut être soit une propriété articulatoire (ex. *labial*, dont l'aperture des lèvres), soit acoustique (ex. *sibilant*, une occlusive bruyante) ou bien distributionnelle (ex. *consonant*, un segment ne figurant point dans le noyau d'une syllabe).

De l'autre côté l'on trouve, au lieu de traits, la notion d'éléments trouvant son analogue dans la chimie. Bref, un segment serait une combinaison d'éléments. Les divers éléments interagissent comme dans une réaction chimique. Certains éléments s'attirent tandis que d'autres se repoussent. La théorie de la phonologie du gouvernement (Kaye, Lowenstamm, & Vergnaud, 1985; 1990) figure parmi ces modèles employant des éléments. Kaye, Lowenstamm et Vergnaud (désormais KLV) essayent en particulier de rendre compte du fait que certaines séquences de sons semblent être bloquées de façon systématique. Un élément est conçu comme une matrice de traits phonétiquement interprétable. Donc, un segment peut comprendre un seul élément ainsi qu'une combinaison d'éléments.

Manifestement, les différentes théories impliquées ci-dessus ont différents atouts en ce qui concerne leurs capacités explicatives et descriptives

* Je tiens à remercier François Poiré pour sa direction et ses précieux commentaires durant ce projet. Également, j'ai beaucoup apprécié ceux et celles qui ont assisté à la conférence *Western Interdisciplinary Symposium on Language Research* en 2013, où j'ai eu l'occasion de présenter une version antérieure de cet article. Je tiens à préciser que toutes les erreurs qui pourraient se trouver dans le texte sont entièrement les miennes.

de diverses données ainsi que la simplicité qu'elles apportent à ces explications. Puisqu'une élaboration complète de toutes les analyses proposées dans la littérature linguistique serait du moins déraisonnable, je me permets donc de réduire l'exposé ci-après au français laurentien¹ (FL) et plus particulièrement au relâchement des voyelles hautes, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre. Dans ce but, je propose l'organisation suivante : la prochaine section résumera le système vocalique du français laurentien, se concentrant sur le relâchement des voyelles ainsi que sur quelques analyses courantes de ces faits; la section suivante esquissera une analyse dans le cadre de la phonologie du gouvernement du FL.

2. Le français laurentien

2.1 Le système vocalique

Le système vocalique du français standard a suscité beaucoup d'intérêt de la part de la communauté linguistique en grande partie à cause des alternances concernant le schwa /ə/ (ex. Dell, 1973; Charette, 1991). Par ailleurs, le FL en particulier a également attiré de l'attention en raison des oppositions de tension au sein des voyelles moyennes et hautes ainsi que l'important usage de la durée vocalique en réalisation phonétique.

L'on peut constater d'abord que l'analyse dite traditionnelle (ex. Dumas, 1981; Walker, 1984) soutient qu'au niveau phonétique il existe deux séries de voyelles moyennes : les mi-ouvertes [ɛ œ ɔ] et les mi-fermées [e ø o]. Leur distribution est conditionnée plus ou moins par la *loi de position* (Durand & Lyche, 2004; Walker, 1984), c'est-à-dire que les voyelles tendues ont tendance à être réalisées en syllabes ouvertes tandis que les relâchées sont favorisées en syllabes fermées. La loi de position est illustrée par les exemples suivants :

(1) Loi de position en général, voyelles moyennes

a. syllabe ouverte

<i>peut</i>	[pø]	/	*[pœ]
<i>pot</i>	[po]	/	*[pɔ]

b. syllabe fermée

<i>peuvent</i>	[pœv]	/	*[pøv]
<i>pomme</i>	[pom]	/	*[pɔm]

¹ En fait, cette langue porte plusieurs noms dont *français canadien*, *québécois* ou bien *montréalais*. J'adopterai le titre *français laurentien*, ce qui est neutre en ce qui concerne la géographie.

Or, cette tendance n'est pas parfaite puisqu'il y existe des exceptions systématiques. D'abord, bien que la voyelle [e] soit interdite en syllabe fermée en faveur de [ɛ], ce dernier n'est pas sujet à la même restriction en syllabe ouverte :

(2) distribution de [e] : [ɛ]

- a. syllabe ouverte
pré [pre]
prêt [prɛ]
- b. syllabe fermée
dette [dɛt] / *[det]

Les faits se compliquent d'avantage si l'on tient compte de la durée vocalique. Une voyelle moyenne tendue peut, en fait, se trouver dans une syllabe ouverte si elle est longue. Les voyelles de ce type se divisent en deux groupes : d'un côté se trouvent les voyelles dites longues par nature; de l'autre, les voyelles allongées par une consonne allongeante [v z ʒ r]. D'ailleurs, le paradigme n'est pas uniforme à travers toutes les voyelles moyennes : la voyelle [e:] est interdite (sauf dans les emprunts à l'anglais, par exemple, *braker/brake*, [bre:ke]/[bre:k]; voir McLaughlin, 1986). À sa place on retrouve [ɛ:], voyelle proposée par Santerre (1976). En particulier, ce dernier à un timbre unique et mène à une opposition en trois parties parmi les voyelles antérieures non-arrondies [e] : [ɛ] : [ɛ:]. Les exemples suivants illustrent ce phénomène d'allongement :

(3) Voyelles tendues longues en syllabes fermées

- a. longue par nature
paume [po:m]
neutre [nø:tr]
maître [mɛ:tr] (*[me:tr])
- b. consonne allongeante
rose [ro:z]
peur [pœ:r]
maire [mɛ:r] (*[me:r])

La distribution des voyelles hautes suit celle des moyennes avec quelques simplifications. Or, le trait de tension n'est présent qu'au niveau phonétique. De

plus, la durée est aussi reléguée à un trait non-contrastif, présente seulement en concert avec une consonne allongante. On y retrouve donc un inventaire phonétique comprenant deux séries : les tendues [i y u] et les relâchées [ɪ ʏ ʊ]. En position finale, elles sont en distribution complémentaire : les relâchées se trouvent seulement en syllabe entravée par une consonne non-allongante, sinon l'on y trouve une voyelle tendue. Observons les exemples suivants :

(4) Distribution des voyelles hautes

- a. syllabe ouverte
- | | |
|-------------|------|
| <i>si</i> | [si] |
| <i>su</i> | [sy] |
| <i>tout</i> | [tu] |
- b. syllabe fermée
- | | |
|---------------|-----------------------|
| <i>petite</i> | [pət ^h it] |
| <i>jupe</i> | [ʒyp] |
| <i>toute</i> | [tut] |
- c. syllabe entravée par [v z ʒ r]
- | | |
|-------------|--------|
| <i>pire</i> | [pi:r] |
| <i>pure</i> | [py:r] |
| <i>pour</i> | [pu:r] |

En position non-finale de mot, la même distribution s'y trouve² avec un seul ajout : les voyelles relâchées peuvent apparaître en syllabe ouverte à condition qu'elle soit suivit d'une voyelle qui est à la fois haute et relâchée elle aussi.

(5) Voyelles hautes en position non-finale de mot

- a. En général
- | | | | |
|----------------|----------|---|-----------|
| <i>tissu</i> | [ti.sy] | / | *[tɪ.sy] |
| <i>culotte</i> | [ky.lɔt] | / | *[kʏ.lɔt] |
| <i>mouton</i> | [mu.tɔ̃] | / | *[mʊ.tɔ̃] |

² Cependant le relâchement en syllabe fermée devient facultatif.

b. Suivie d'une voyelle haute relâchée

<i>minute</i>	[mi.nyt]	~	[mɪ.nyt]
<i>musique</i>	[my.zik]	~	[mɪ.zik]
<i>poutine</i>	[pu.t ^s m]	~	[pɪ.t ^s m]

La Figure 1 résume l'inventaire phonétique du FL. Notons que la discussion ci-dessus omet la série de voyelles ouvertes ainsi que les voyelles nasales. Aussi, sauf [ɜ:], les voyelles longues ni le schwa ne figurent pas dans le tableau.

Figure 1 : Inventaire phonétique des voyelles orales en FL

		antérieure		postérieure
		non-arrondie	Arrondie	
+haut	[+tendu]	i	y	U
	[-tendu]	ɪ	ʏ	ʊ
-haut -bas	[+tendu]	e	ø	O
	[-tendu]	ɛ	ɜ:	ɔ
+bas		a	ɑ	

Le fait que le trait de tension n'a pas de force contrastive au sein des voyelles hautes rend cet ensemble de voyelles légèrement plus simple au niveau de la distribution que les séries de voyelles moyennes. Donc, par souci de simplicité, l'analyse que je propose rend compte des voyelles hautes en ce qui concerne la distribution de la tension. Par contre, cette analyse pourrait s'étendre par la suite pour rendre compte des voyelles moyennes, sujet sur lequel je reviendrai plus loin.

2.2 Analyse traditionnelle

Un débat sur le statut des voyelles hautes s'entama dans la littérature au début des années 1980. Un des défis centraux était de définir et de caractériser, dans un premier temps, les oppositions pertinentes (ex. [i] : [ɪ], [i] : [e] etc). Dumas (1978; 1981) soutient qu'il s'agit d'un système à trois niveaux d'aperture. En fait, un tel système peut être caractérisé tout simplement par les traits [±haut] et [±bas]. Ce système prédirait trois séries de voyelles : une série haute [+haut -bas], une série basse [-haut +bas] et une série moyenne [-haut -bas] (la combinaison non-logique [+haut +bas] étant exclue). Donc, les oppositions [i] : [e], [y] : [ø], et [u] : [o] seraient engendrées par le trait [±haut].

Afin de permettre au système de pouvoir rendre compte des alternances telles que dans les mots *petit/petite*, *tout/toute*, Dumas a recours au trait de tension pour engendrer cette opposition. L'argument est essentiellement distributionnel. En bref, des mots comme *petit/petite*, *tout/toute* dans lesquels il s'agit d'un seul lexème alternant démontrent que les voyelles hautes sont sujettes à un processus de relâchement³ en fonction de la présence d'une consonne finale. Quoique la même observation vaille pour les voyelles moyennes (en dépit des exceptions énumérées dans la dernière section), on n'observe point d'alternance entre voyelle haute et moyenne. Dumas soutient que c'est un phénomène de relâchement et non d'ouverture en raison de la loi de position. Les voyelles [ɪ ʏ ʊ] se trouvent en syllabes fermées tandis que [e ø o] y sont interdite. Ces deux séries doivent donc demeurer distinctes au niveau phonétique. De plus, cette analyse trouve son analogue dans le système vocalique de l'anglais, dans lequel on retrouve plusieurs oppositions de tension semblables (ex. *beet/bit*, *nuke/nook*, *bait/bet*, *mope/mop*, etc).

Selon l'analyse de Dumas, la distribution de voyelles hautes est rendue compte par deux règles entre autres. L'on propose tout d'abord une règle de relâchement en syllabe comprenant une coda non-allongeante. Ce processus est obligatoire en position finale de mot et facultatif en position non-finale. Pour rendre compte du relâchement en syllabe ouverte non-finale, Dumas fait appel à un procédé d'harmonisation, un cas particulier d'assimilation, dans la mesure où une voyelle haute assimile le trait de tension de la voyelle haute suivante. Dans la même optique, Poliquin (2006) rend explicite la règle d'harmonie. Celle-ci est conçue comme la propagation du trait [-tendu] entre deux voyelles hautes. Notons enfin que ces deux processus, le relâchement en position finale et l'harmonie, doivent être ordonnés pour faire en sorte que la voyelle finale soit relâchée avant l'application de l'harmonie. Donc la phonologie appliquerait la règle de relâchement avant celui d'harmonie.

Toutefois, notons que cette analyse a suscité quelques réactions. D'une part, Reighard (1986) soutient qu'il s'agit d'une analyse fort complexe en ce qui concerne l'ensemble de règles nécessaire pour rendre compte des faits. Reighard propose que le trait de tension soit spécifié au niveau lexical, son analyse voulant une simplification de règles au dépend d'un inventaire de sons plus compliquée. Par ailleurs, McLaughlin (1986) rejette les traits binaires [haut] et [bas] en faveur d'un système n-aire. Ainsi, l'aperture serait engendrée par le trait [n haut], *n* étant de 1 à 4. L'opposition *petit/petite* serait donc une différence d'aperture et non de tension.

Il existe aussi quelques soucis à un niveau plus théorique. D'abord, l'analyse traditionnelle envisage le relâchement des voyelles hautes en termes de deux procédés distinctes. Puisque les deux impliquent le même relâchement, il semble naturel de vouloir en rendre compte en employant le même mécanisme formel. De plus, le fait d'avoir deux règles indépendantes nécessite que celles-ci

³ Selon l'approche, on pourrait également soutenir une analyse dans laquelle les voyelles deviennent tendues.

soient ordonnées de façon extrinsèque. Ceci est indésirable dans la mesure où des propos sur l'ordre des règles ne font que décrire les faits.

Enfin, par rapport à l'harmonisation, un problème se pose si l'on croit que les traits phonologiques sont d'une nature dite privative, c'est-à-dire que les valeurs positives et négatives indiquent la présence ou l'absence de ce trait, respectivement (au lieu d'être équipollent, c'est-à-dire que les valeurs positives et négatives sont équivalent en ce qui concerne la marque du trait). Si une valeur négative indique l'absence de ce trait, il ne sera pas possible de la propager ou de la partager. Après tout, on peut seulement propager un trait qui est présent dans la représentation. Je tente donc à adresser ces problèmes en élaborant une analyse dans le cadre de la phonologie du gouvernement, sujet des prochaines sections.

3. Phonologie du gouvernement : un survol

La présente section tente de résumer les propriétés pertinentes de la théorie de la phonologie du gouvernement. Effectivement, un survol complet de la théorie serait quelque peu trop ambitieux. Les lecteurs intéressés à en savoir d'avantage sont invités à consulter les œuvres de KLV (1990) et de Charrette (1991), entre autres.

Comme précisé dans l'introduction, un segment comprend un complexe d'éléments, dont une *tête* et un ou plusieurs *opérateurs*. Un élément se compose d'une matrice de traits entièrement spécifiés. Donc, chaque élément peut être prononcé tel quel. À titre d'exemple, les éléments I^o et U^o sont illustrés ci-dessous en (6) :

(6) Les éléments I et U

$\left(\begin{array}{l} - \text{rond} \\ - \text{postérieur} \\ + \text{haut} \\ - \text{bas} \\ - \text{ATR} \end{array} \right)$ <p style="text-align: center;">I^o</p>	$\left(\begin{array}{l} + \text{rond} \\ + \text{postérieur} \\ + \text{haut} \\ - \text{bas} \\ - \text{ATR} \end{array} \right)$ <p style="text-align: center;">U^o</p>
--	--

Observons que les éléments I^o et U^o correspondent aux voyelles [i] et [u] respectivement. Se concentrant sur ce premier, remarquons que le trait [postérieur] a une valeur négative, ce qui est la valeur marquée de l'élément I^o. KLV (1990) conviennent de le nommer trait *chaud*. Donc, un trait chaud est le trait dont la valeur est marquée. Tout élément a exactement un trait chaud sauf la voyelle froide (v^o) qui n'a aucune valeur marquée.

La théorie du charme (KLV, 1985) gère la combinaison des éléments. Le charme d'un élément peut être soit positif (+), soit négatif (-), ou bien l'élément peut être neutre, c'est-à-dire qu'il n'a pas de charme (°). En général, deux

éléments ayant le même charme ont tendance à se repousser tandis que deux éléments ayant un charme différent s'attirent. Cela dit, il peut y exister des exceptions. Une combinaison d'éléments comprend une tête et un ou plusieurs opérateurs. La tête est d'habitude l'élément combiné à la droite. L'exemple suivant démontre le résultat de $I^{\circ} + U^{\circ}$:

(7) Combinaison des éléments I° et U°

$$\begin{array}{c} \left(\begin{array}{l} - \text{labial} \\ - \text{postérieur} \\ + \text{haut} \\ - \text{bas} \\ - \text{ATR} \end{array} \right) \\ I^{\circ} \end{array} + \begin{array}{c} \left(\begin{array}{l} + \text{labial} \\ + \text{postérieur} \\ + \text{haut} \\ - \text{bas} \\ - \text{ATR} \end{array} \right) \\ U^{\circ} \end{array} = \begin{array}{c} \left(\begin{array}{l} + \text{labial} \\ - \text{postérieur} \\ + \text{haut} \\ - \text{bas} \\ - \text{ATR} \end{array} \right) \\ [y] \end{array}$$

Dans la combinaison en (7), U° est la tête et I° est l'opérateur. Le segment qui est créé est identique à la tête sauf en ce qui concerne le trait chaud de l'opérateur. En effet, l'opérateur contribue seulement son trait chaud au tout. Donc, en (7), l'élément I° ajoute au nouveau segment créé seulement le fait d'être antérieur. D'habitude, le charme de la tête est transmis au segment. Par contre, certains éléments peuvent transmettre leurs charmes même en tant qu'opérateur. KLV conviennent que l'élément F^+ transmet toujours son charme. Les éléments suivants jouent un rôle dans la description des voyelles. Notons que l'élément A^+ , nommé *aperture*, a en tant que trait chaud la valeur [+bas]:

(8) Éléments vocaliques

I°	palatal
U°	labial
A^+	aperture
F^+	ATR
N^+	nasal

Les traits sont également organisés de façon où ils sont tous représentés sur un niveau unique. Donc, l'inventaire des voyelles hautes en FL serait le suivant :

(9) Inventaire vocalique (voyelles hautes)

Niveau :						
ATR	----	----	----	F^+	F^+	F^+
Postérieur	I°	----	I°	I°	----	I°
Rond	----	U°	U°	----	U°	U°
Haut	----	----	----	----	----	----
Squelette	X	X	X	X	X	X
Segment	$[i]^{\circ}$	$[u]^{\circ}$	$[y]^{\circ}$	$[i]^+$	$[u]^+$	$[y]^+$

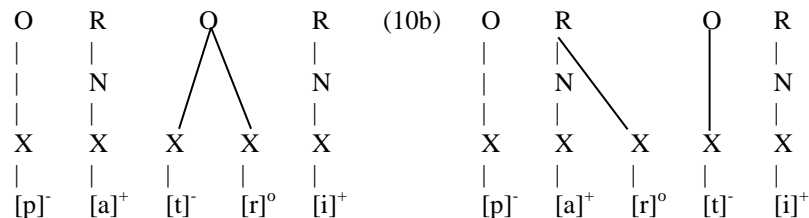
On peut noter, d'abord, que ce qui distingue les voyelles tendues des relâchées est l'addition de l'élément ATR, F⁺. Effectivement, les voyelles tendues ont un charme positif tandis que les relâchées sont neutres. KLV (1985) précisent que le charme positif correspond à la notion de *voyelle* tandis que le charme négatif correspond à la notion de *consonne*. Une voyelle sans charme est donc marquée et susceptible à des contraintes de distribution. Ceci rend compte du fait, par exemple, que les systèmes vocaliques comptant les sept voyelles /i e ε a ɔ o u/ sont plus marqués que ceux qui comptent tout simplement les cinq voyelles /i e a o u/. Ensuite, abordons le mécanisme qui gère les relations entre deux segments adjacents, à savoir le gouvernement.

3.1 Le gouvernement

Dans la représentation phonologique, les segments s'organisent en termes de constituant soit attaque (O, cf. *onset*) ou rime (R). En fait, Charette (1991) précise que l'inclusion d'un niveau syllabique (σ) est redondante et donc n'est pas nécessaire dans la représentation. Ainsi, un mot est caractérisé par une suite (O R O R ...). Les voyelles figurent dans le noyau (N) d'une rime. Une consonne peut se trouver soit dans l'attaque, soit ajoutée à une rime pour créer une rime complexe. En effet, la position « coda » tel quel ne figure pas dans la théorie.

La théorie de la phonologie du gouvernement veut que les procédés phonologiques soient exprimés en termes de relation de gouvernement (Morgan, 1993). Chaque position dans la représentation est en relation de gouvernement avec la position avoisinante. Pour assurer qu'un segment soit légitimé, il doit être gouverné proprement. Dans cette optique, KLV (1985) définissent deux types relations de gouvernement : le gouvernement à l'intérieur d'un constituant (dit gouvernement interne) et le gouvernement entre constituant (dit gouvernement externe). Considérons l'exemple suivant :

(10) Représentation de « patrie » et « partie » :



On retrouve la suite de consonnes [tr] dans le mot *patrie*, présenté en (10a). Assumons l'analyse élaborée par Charette voulant que la suite [tr] fasse partie de l'attaque (voir Charette, 1991, chapitre 1 pour une discussion sur les divers possibilités de décomposition du mot *patrie*). À l'intérieur d'un

constituant, deux segments forment une relation de gouvernement interne. L'élément gouverneur, dit la tête, est à la gauche tandis que l'élément gouverné, dit le complément, est à la droite. En général, le gouvernement interne demande que deux segments faisant partie du même constituant soient adjacents ainsi qu'ordonnés de façon où la tête soit à la gauche.

Un segment gouverneur a certaines propriétés, dont une valeur (soit positive ou négative) de charme, et une complexité supérieure à son complément (c'est-à-dire est formé de plus qu'un élément). Bien qu'avoir les deux propriétés ensemble n'est pas nécessaire, un segment en ayant au moins un devient un gouverneur possible. [t]⁺ est donc un gouverneur possible puisqu'il a un charme négatif. En revanche, un segment sans charme ou simplexe (c'est-à-dire formé d'un seul élément) est un complément possible. [r]^o est donc un complément possible. Ainsi, l'attaque [tr] est bien formée car le gouvernement interne tient.

Si la suite de consonne se trouve dans l'ordre inverse, comme en (10b), une relation de gouvernement interne ne peut pas tenir. Donc, cela prédit qu'une attaque ayant la forme [rt] serait agrammaticale, ou du moins, très marquée. Puisqu'une relation de gouvernement existe toujours entre deux segments adjacents, on doit avoir recours au gouvernement externe pour rendre compte du mot *partie* en (10b). Le gouvernement externe demande l'ordre inverse des segments en question. C'est-à-dire, la tête doit être à la droite et le complément à la gauche. Donc, la séquence [rt] forme une relation de gouvernement externe dans la mesure où [r] est ajouté à l'intérieur de la rime et [t] forme une attaque simple.

Un cas particulier de gouvernement externe est la relation entre deux positions nucléaires. Au niveau des projections nucléaires, un noyau est en mesure d'en gouverner un autre. Le gouvernement nucléaire est en jeu lorsque deux voyelles interagissent sans être strictement adjacentes au niveau segmental. Effectivement, Charette (1991, p. 27) soutient que le gouvernement nucléaire permet de rendre compte du phénomène d'harmonisation vocalique. Passons maintenant à la prochaine section, où j'élabore une analyse des voyelles hautes en FL tenant compte des données de la section 2.

4. Une analyse des voyelles hautes en FL

Dans l'optique de rendre compte de la distribution des voyelles hautes en FL, rappelons-nous des particularités importantes résumées ci-dessous en (11) :

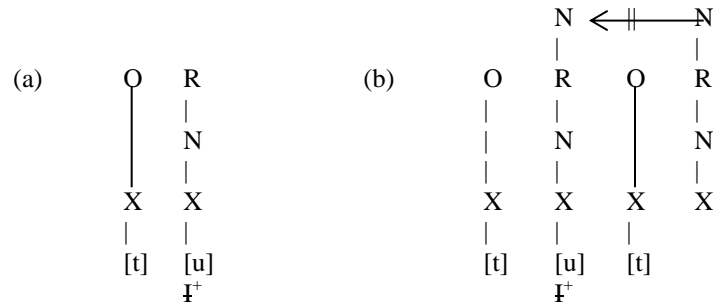
(11) *La distribution des voyelles hautes en FL*

- i. En position finale de mot, une voyelle haute est toujours tendue en syllabe ouverte.
- ii. En position finale de mot, une voyelle haute est toujours relâchée en syllabe entravée par une consonne non-allongante.

- iii. En position non-finale de mot, une voyelle haute en syllabe ouverte se trouve relâchée seulement si le mot termine par une voyelle haute relâchée.

Le point (i) découle du fait que la forme sous-jacente des voyelles hautes est tendue, c'est-à-dire que dans le lexique les voyelles hautes comprennent l'élément \mathbf{f}^+ . Observons les exemples suivants :

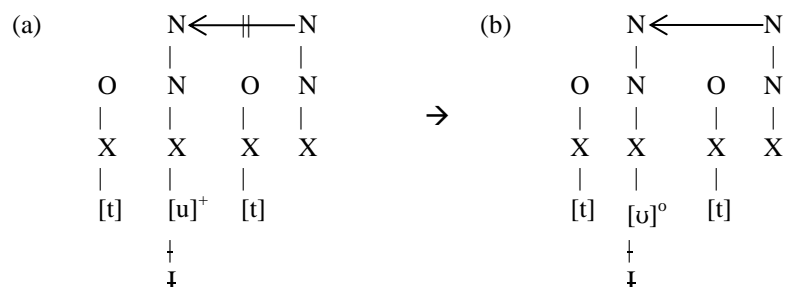
(12) *Structure sous-jacente des mots « tout » et « toute »*



En (12a) *tout*, puisque la voyelle haute finale est tendue au niveau sous-jacent, elle demeure tendue à la surface. Rien ne précipite un changement. Cependant, ce n'est pas le cas avec la présence d'une « coda » comme en (12b) *toute*. En fait, il faut noter que le *principe de la coda* (Charette, 1991, p. 26) maintient qu'une consonne est comprise dans la rime si et seulement si elle est gouvernée par un segment dans l'attaque suivante. Selon ce principe, le [t] final ne pourrait figurer dans la rime car il n'est pas suivi d'une attaque qui pourrait le gouverner. Donc, les contraintes de gouvernement ne permettent qu'une seule option, à savoir une structure dans laquelle la consonne finale est au sein d'une attaque. Puisqu'une attaque est toujours accompagnée d'une rime, il faut aussi postuler l'existence d'une voyelle nulle en position finale de mot. La voyelle nulle devrait être une voyelle sans charme car elle se compose seulement de la voyelle froide. Effectivement, Charette (1991) admet qu'en français il y a toujours une position nucléaire en fin de mot. En outre, une voyelle nulle en fin de mot est autorisée grâce à une variation paramétrisée voulant qu'une langue peut soit ne pas permettre un noyau vide en fin de mot, soit le permettre. Évidemment le français le permet car il y existe des mots terminant en consonne simple (ex. *toute*) ainsi qu'en groupe de consonne (ex. *harpe*).

Nous sommes maintenant en mesure d'explorer l'effet de la voyelle nulle sur la voyelle non-nulle. Au niveau de la projection nucléaire, les deux voyelles en (12b) veulent établir une relation de gouvernement. Par contre, une voyelle sans charme ne peut gouverner une voyelle positive. La flèche barrée en (12b) indique que le gouvernement nucléaire ne s'applique pas entre ces deux constituants. La solution est élaborée en (13) ci-dessous :

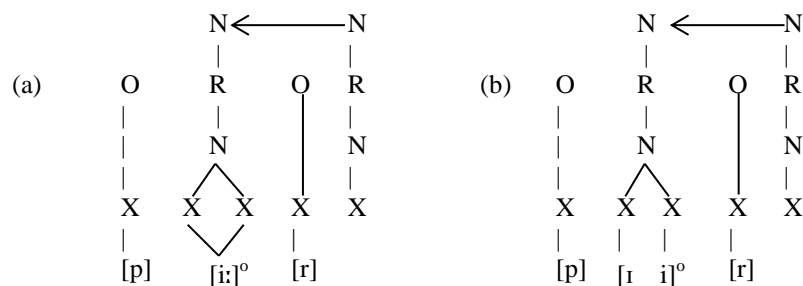
(13) Analyse du mot « toute » :



Pour permettre une relation de gouvernement, la solution la plus simple est de supprimer l'élément ‡ de la voyelle tendue. Ceci la transforme en voyelle à la fois relâchée et neutre comme en (13b). La voyelle nulle est maintenant en mesure de gouverner la voyelle précédente. Donc, le relâchement de voyelles hautes en syllabe fermée finale découle des besoins du gouvernement nucléaire. La voyelle nulle ne peut gouverner une voyelle haute tendue, fait qui suscite le relâchement.

Le point (ii) permet une exception au procédé en (13). Effectivement, il semble que les consonnes allongeantes [v z ʒ r] empêchent le relâchement des voyelles hautes. Reprenons le mot *pire* dans le cadre de la présente théorie :

(14) Représentation du mot « pire » :

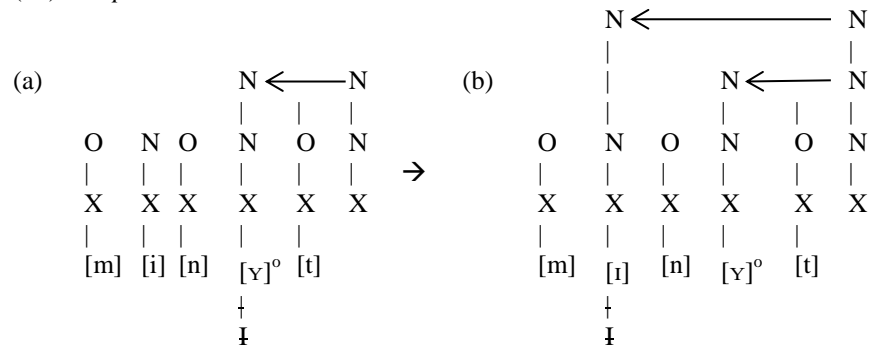


Il semble que la voyelle nulle soit capable de gouverner une voyelle haute si elle est longue. Je propose donc qu'une voyelle longue a toujours une valeur de charme neutre. Cette stipulation permet le gouvernement nucléaire de s'appliquer entre la voyelle nulle et la voyelle longue en (14a). En fait, cette stipulation est logique dans la mesure où les voyelles longues ont tendances à se diphtonguer. Une voyelle haute diphtonguée se compose à la fois d'une voyelle relâchée ainsi que de la voyelle tendue correspondante. La forme diphtonguée de [i:] est donc [iɪ]. Selon Dumas (1981), la diphtongaison est la résolution de la

tension en syllabe fermée. Il propose que la diphtongue [ii] (ainsi que [yy] et [uu]) est en effet une voyelle non-tendue. Donc, le schéma en (14b) montre que la voyelle nulle peut gouverner la diphtongue.

En ce qui concerne le point (iii), observons la représentation du mot *minute* :

(15) *Représentation de « minute » :*



D'abord (15a), la voyelle nulle suscite le relâchement au sein de la voyelle finale [u] → [ʊ] comme avant. Ensuite, le procédé se répète au sein de la voyelle initiale (15b). En effet, « l'harmonisation » est réduite à l'application du gouvernement nucléaire.

5. Discussion

Un des buts de cette œuvre était d'examiner le potentiel explicatif de la théorie de la phonologie gouvernemental par rapport au français laurentien. On peut noter d'abord que les deux processus dans l'analyse traditionnelle peuvent être expliqués par le même phénomène dans le cadre de la présente théorie. Effectivement, l'harmonisation et le relâchement sont les manifestations du même procédé : le gouvernement nucléaire et ses contraintes au niveau de la voyelle nulle. De plus, cette analyse évite la nécessité d'ordonner des règles de façons extrinsèque.

Finalement, l'harmonisation est repensée comme un processus de gouvernement au lieu d'un processus de propagation d'un trait négatif. Ceci est conforme à la notion de traits comme étant privatifs. Dans cette optique, une valeur négative ne peut jamais se propager.

Il reste à préciser pourquoi, cependant, seules les voyelles hautes sont susceptible au relâchement déclenché par le gouvernement. Il est tout de même claire que l'élément vocalique \mathbf{f}^+ est fort différent de \mathbf{A}^+ . Il se peut que l'inclusion de l'élément \mathbf{A}^+ implique une propriété qui rend la voyelle plus stable qu'une qui n'a que l'élément \mathbf{f}^+ .

Références

- Charette, Monik. 1991. *Conditions on phonological government*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Chomsky, Noam, and Morris Halle. 1968. *The Sound Pattern of English*. New York: Harper & Row.
- Dell, François. 1973. *Les règles et les sons: introduction à la phonologie générative*. Paris: Hermann.
- Dumas, Denis. 1978. Phonologie des réductions vocaliques en français québécois. Doctoral dissertation, University of Montreal.
- Dumas, Denis. 1981. Structure de la diphtongaison québécoise. *Canadian Journal of Linguistics*, 26, 1-61.
- Durand, Jacques, and Lyche, Chantal. 2004. Structure et variation dans les systems vocaliques du français. In *Variation et francophonie*, ed. Carol Sanders, Aidan Coveney, & Marie-Anne Hintze, 217-240. Paris: L'Harmattan.
- Gauthier, Philippe. 2012. *The long and the short of vowel harmony in Laurentian French*. Master's dissertation: University of Western Ontario.
- Kaye, Jonathan, Jean Lowenstamm, and Jean-Roger Vergnaud. 1985. The internal structure of phonological elements: a theory of charm and government. *Phonology Yearbook*, 2, pp. 305-328.
- Kaye, Jonathan, Jean Lowenstamm, and Jean-Roger Vergnaud. 1990. Constituent structure and government phonology. *Phonology*, 193-231.
- McLaughlin, Anne. 1986. Une (autre) analyse de la distribution des voyelles hautes en français montréalais. *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, 5(4), 21-60.
- Morgan, David. 1993. Vowel harmony, syllable structure, and the causative extension in Lobala: A government phonology account. *Journal of West African Languages*, 41-63.
- Poliquin, Gabriel. 2006. Canadian French Vowel Harmony. Doctoral dissertation, Harvard University.
- Santerre, Laurent. 1976. Voyelles et consonnes du français québécois populaire. In *Actes du colloque Identité culturelle et francophonie dans les Amériques 1974*, ed. Emile Snyder and Albert Valdman, 21-36, University of Indiana, Bloomington.
- Reighard, John. 1986. Une analyse concrète du système vocalique du français montréalais. *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, 5(4), 281-308.
- Walker, Douglas. 1984. *The Pronunciation of Canadian French*. Ottawa: University of Ottawa Press.